ALSACE
Collectivité européenne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-200094332-20211018-CD-2021-9-6-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2021
Publication : 25/10/2021

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-9-6-1
Séance du lundi 18 octobre 2021

DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS DE BENEVOLES ENGAGEES DANS LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES CHATEAUX FORTS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à VETTER Jean-Philippe
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLINKERT Brigitte donne procuration à Eric STRAUMANN
ZAEGEL Sébastien donne procuration à BIERRY Frédéric

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Code du Patrimoine,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et notamment son article 10 prévoyant la substitution de cette Collectivité aux deux anciens Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs actes et obligations à compter du 1er janvier 2021,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-6-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 : politique de la Culture et du Patrimoine,

VU le dispositif antérieur voté par l'assemblée départementale du Bas-Rhin :

« Aide aux associations de sauvegarde des ruines de châteaux forts, adoptée par délibération n° D 1 du Conseil général du 16 juin 2003 » ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien (6ème Commission) du 7 octobre 2021,

VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'intervention en séance du Rapporteur, Mme KALTENBACH-ERNST, relatif au retrait des propositions de subventions de fonctionnement pour 19 associations castrales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le dispositif de soutien financier aux associations de bénévoles engagées dans la préservation et la valorisation des châteaux forts à l'échelle du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, tel que figurant à l'annexe A de la présente délibération.

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité